



Affiché le 01/02/2024
Publié sur le site internet de la
commune le 01/02/2024

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 janvier 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de GAILLAN-EN-MEDOC légalement convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de M. Bertrand TEXERAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs TEXERAUD, Maire, HAINAUT, FERRAND, LABORDE, HIRIART, adjoints, ALLARD, CUYPERS, CUYVER, DUCLAUX, BIDOUZE, ALBERTO, HAVIEZ, PAOLANTONI, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de dix-neuf.

ABSENTS REPRESENTES :

M. BERNARD, conseiller, qui a donné procuration à M. DUCLAUX, conseiller
Mme VALLEIX, conseillère qui a donné procuration à M. CUYPERS, conseiller
M. FOUSSAC, conseiller, qui a donné procuration à Mme FERRAND, adjointe
Mme BAILLON, conseillère qui a donné procuration à Mme ALBERTO, conseillère

ABSENTS EXCUSES :

M. CLERTEAU, conseiller
Mme BERNARD, conseillère

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès CUYVER

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

- Délibération n°2024/001 – Police pluri-communale : renouvellement de la convention de mise à disposition des agents de la police municipale de Lesparre-Médoc

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Délibération n°2024/002 – Création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet aux écoles
- Délibération n°2024/003 – Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) du CDG 33
- Délibération n°2024/004 - Présentation du Rapport Social Unique 2022

Signatures :

Le Maire

Bertrand TEXERAUD

La Secrétaire de séance

Agnès CUYVER

